

**PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 19 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf janvier à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le douze janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud PERICARD, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 19 JANVIER 2026**

**PRESENTS**

<b>CHAMBOURCY</b>	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE Emma SADOON, DELEGUEE TITULAIRE Frederic PENVEN, DELEGUE SUPPLEANT Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>LE VESINET</b>	Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MAREIL-MARLY</b>	Philippe BARDET, DELEGUE SUPPLEANT
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Pouvoirs : Néant**

**Communes non représentées : AIGREMONT / LE VESINET**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys

Monsieur Cyrille ARIEU, Directeur adjoint du Dôme

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>10</b>
<b><u>Pouvoirs</u></b>	:	<b>/</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>10</b>

## **RÉUNION DU 19 JANVIER 2026**

Madame GUY, représentant la commune de Chambourcy, est désignée secrétaire de séance.

**Le Président** rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025
- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Avenant n°2 au bail emphytéotique administratif entre la commune de Saint-Germain-en-Laye et le SICGP
- Rapport d'orientation budgétaire 2026
- Questions diverses

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2025.

### **COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRESIDENT**

**Le Président** présente les décisions suivantes :

#### **Décision n°2025-20**

**OBJET** : *Marché PIS25G – Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels Ciril - Signature*

*Il a été décidé de confier le contrat à la société Ciril GROUP, sise 49 Avenue Albert Einstein – 69100 VILLEURBANNE.*

*Montant forfaitaire annuel hors révision : 4 605,00 € HT, soit 5 526,00 € TTC ;*

*Durée : 1 an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et reconductible tacitement par période annuelle, sans pouvoir excéder une durée totale de cinq ans, reconductions comprises.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

#### **Décision n°2025-23**

**OBJET** : *Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 6*

*Il a été décidé de signer l'avenant 6 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux ayant pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, modifiant l'article 2 relatif à l'objet de la convention et l'article 5-4 relatif aux plafonds annuels de consommation par syndicat afin de tenir compte des évolutions institutionnelles et organisationnelles intervenues depuis la signature de la convention.*

#### **Décision n°2025-27**

**OBJET** : *PIS25J – Contrat d'abonnement au réseau de chaleur urbain ENERLAY pour la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye - Signature*

*Il a été décidé :*

*- D'approuver le contrat d'abonnement au réseau de chaleur urbain ENERLAY ayant pour objet la fourniture de chaleur et d'eau chaude sanitaire au bâtiment du Dôme de Saint-Germain-en-Laye, pour une surface chauffée de 6 933 m<sup>2</sup>, avec la société ENERLAY sise ZUP du Bel Air – 7 avenue Taillevent à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100).*

*Durée : 10 ans courant à compter de la date de mise en service renouvelable par tacite reconduction dans la limite du 1<sup>er</sup> juillet 2037 et selon les conditions d'exploitation et les tarifs applicables définis dans le règlement de service du réseau de chaleur urbain.*

*- De signer les documents contractuels afférents, comprenant :*

- *La police d'abonnement au réseau de chaleur ENERLAY.*
- *L'annexe relative au dispositif des CEE – « Coup de pouce chauffage bâtiments résidentiels collectifs et tertiaires » ouvrant droit au versement d'une prime de 86 900 euros.*

*Les crédits afférents sont inscrits au budget.*

**Le Président**, concernant la décision n°2025-23, rappelle qu'il s'agit des ventilations analytiques entre les différents syndicats d'Unilys, avec pour socle le syndicat de la Piscine sur les coûts de groupe.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

Avant de poursuivre le déroulé de l'ordre du jour, une présentation est faite aux élus concernant le projet de géothermie; cette présentation est effectuée par trois intervenants de la société DALKIA, dont ENERLAY fait partie, qui se présentent : Monsieur DARDET, directeur d'ingénierie, en charge des travaux de réalisation du projet, Madame LAZARE, chef de projet commercial, en charge également du déploiement de cette nouvelle géothermie sur Saint-Germain-en-Laye et Monsieur QUENZER, directeur commercial adjoint pour l'activité « réseau de chaleur », qui travaille depuis 3 ans avec la Ville pour l'élaboration de ce projet.

**Le Président** indique que des présentations de ce projet ont été effectuées à Chambourcy et au Pecq, respectivement par Monsieur VENUS et Monsieur PRACA. Il ajoute que ce sujet a été discuté lors du dernier bureau des maires de la Communauté d'Agglomération.

**Monsieur BURGAUD** souhaite savoir qui aura la charge financière des frais de raccordement du puits à la chaudière du Dôme, du remplacement des nouvelles chaudières, ainsi que de l'installation de deux cheminées à la place des trois existantes.

**Madame LAZARE** répond qu'il y a en effet un tuyau qui va devoir relier le local chaufferie de la piscine avec les installations du réseau et que ces travaux seront pris en charge par ENERLAY, de même que les nouvelles chaudières. Elle indique que la construction du bâtiment avec les deux nouvelles cheminées, qui remplaceront les trois actuelles, sera prise en charge par GEOLAY. Elle souligne qu'il n'y aura donc pas de frais, sur ces trois points, pour le Syndicat PISCINE.

**Monsieur BURGAUD** demande également si les 60 degrés évoqués dans la présentation sont immuables si d'autres communes se raccordent au réseau de chaleur.

**Un intervenant** fait un petit retour d'expérience sur les géothermies en Île-de-France et annonce que le premier puits, situé à Melun, date des années 70, à la suite de la crise pétrolière. Il cite également celui de Villeneuve-Saint-Georges. Il indique qu'existait alors la crainte que la bulle froide, générée par les rajouts d'eau froide dans les puits, refroidisse la source d'eau chaude avec le temps. Il fait observer que, depuis les années 1970, aucune perte de température n'a été constatée. Il explique que, lorsque de l'eau froide est réinjectée, le délai est tellement long pour revenir à la source que celle-ci tend à se réchauffer par le cœur de la terre.

**Un intervenant** ajoute qu'en cas de raccordement d'autres communes et d'autres abonnés à ce réseau, la capacité de production est installée avec la géothermie couplée avec les PAC (pompe à chaleur). Il ajoute qu'il y a effectivement le remplacement des chaudières dans la piscine actuelle et que sur le réseau, de manière générale, il y a aussi une autre chaufferie sur laquelle il y a eu des travaux récemment, qui ne concerne pas du tout la piscine, mais ENERLAY. Il fait observer qu'il existe donc une augmentation de puissance et une capacité de puissance globale qui est installée sur le réseau. Il souligne que cette capacité de puissance a certes une limite, mais que si, à l'avenir, d'autres extensions, d'autres raccordements ou d'autres communes souhaitaient se raccorder à ce réseau, il serait envisagé des moyens de production supplémentaires, qui ne concernent pas directement la piscine, mais plutôt le réseau et son extension.

**Monsieur MIRABELLI** fait remarquer qu'il a participé aux nombreuses réunions organisées avec Monsieur VENUS et qu'il connaît bien le projet. Il demande quelle est la vision concernant les 20 % de réduction d'énergie annoncée dans la présentation. Il insiste sur la nécessité, pour le syndicat, d'avoir une visibilité au niveau du coût de l'énergie, sans avoir une incertitude chaque année sur la stabilité de ce coût.

**Un intervenant** répond que la question concerne plus le réseau de chaleur et l'ensemble des abonnés de la ville de Saint-Germain-en-Laye qui ont tous la même tarification, celle-ci étant prévue par la délégation de service public. Il précise que ce sont des tarifs figés avec des formules de révision. Il explique que, de manière globale, 50 % de la tarification sont fixes et représentent l'abonnement qui sert à rembourser les amortissements et que 50% sont liés au prix de l'énergie. Il précise que, dans les 90% de géothermie, une part est liée au prix de l'électricité, une autre est liée à l'énergie bois et les 9% qui restent au gaz. Il fait remarquer que l'avantage, sur un réseau, est d'être plus stable en termes d'énergie puisqu'il y a plusieurs types d'énergie. Il ajoute que la part fixe est importante et évolue avec l'inflation.

Sans autres question, le Président remercie les intervenants.

## AVENANT N°2 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET LE SICGP

**Le Président** présente le rapport, qui est le suivant :

*Le site de la piscine fait l'objet d'un bail emphytéotique en date du 21 décembre 1964 consenti par la commune de Saint-Germain-en-Laye au Syndicat sur un terrain de 25 000 m<sup>2</sup> situé route de Maisons-Laffitte à Saint-Germain-en-Laye, mis à disposition pour la construction, la gestion et l'administration d'une piscine.*

*Un avenant à ce bail, en date du 15 mars 2016, ajoute 6 201 m<sup>2</sup> supplémentaires au profit du SICGP.*

*Plus de 50 ans après la mise en œuvre de ce bail emphytéotique, il convient d'adapter son périmètre aux usages du site, au regard notamment des répercussions foncières de la construction du T13 et de sa gestion, aux emprises foncières nécessaires au projet de géothermie profonde ainsi qu'à la reprise de la gestion et du réaménagement des parkings.*

*L'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif projeté permettra de modifier le périmètre du bail en vue d'extraire les terrains correspondants aux emprises suivantes selon le plan annexé à la présente délibération.*

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'avenant n°2 au bail emphytéotique administratif entre la commune de Saint-Germain-en-Laye et le SICGP.

## RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

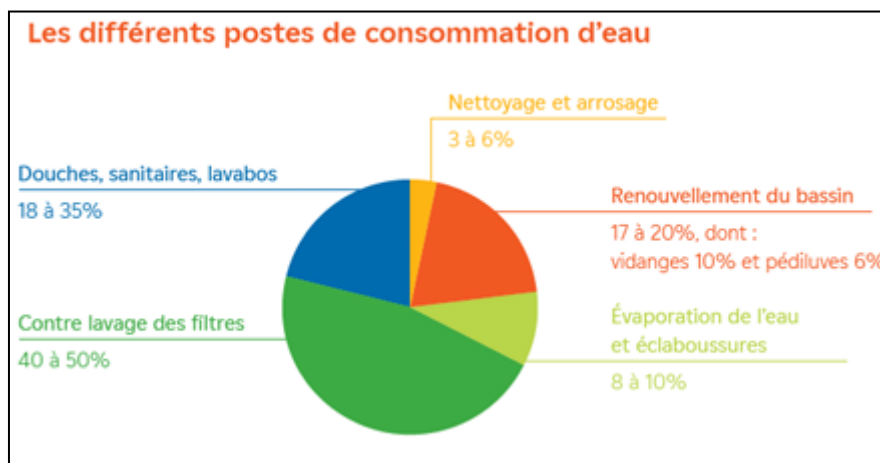
**Monsieur BURGAUD** présente le rapport, qui est le suivant :

*La procédure budgétaire prévoit que dans les deux mois qui précèdent le budget, les orientations budgétaires de l'année à venir font l'objet d'un débat qui s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Les informations devant figurer au ROB sont les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, les informations sur la structure (annexe 1), la gestion de la dette (annexe 2), la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT).*

### **I. 2025 : la fin des vidanges dans les piscines publiques**

*Le 19 novembre 2025, la ministre des Sports, Marina Ferrari, conjointement avec la ministre de la Santé, Stéphanie Rist, a renouvelé la promesse du gouvernement de mettre fin à l'obligation de vidange annuelle des piscines publiques.*

*Ce poste de dépense représentait une charge de 10% de la consommation annuelle d'eau en moyenne dans les établissements et pesait sur les équilibres financiers. Sa suppression va permettre des économies pour l'ensemble des établissements concernés.*



Source : [2025-11-19-CP-ANDES-Suppression-de-lobligation-de-vidange-Des-paroles-aux-actes.pdf](#)

À l'échelle nationale, cela équivaut à 3 milliards de litres d'eau par an et 20 à 30 millions d'euros de dépenses pour les collectivités.

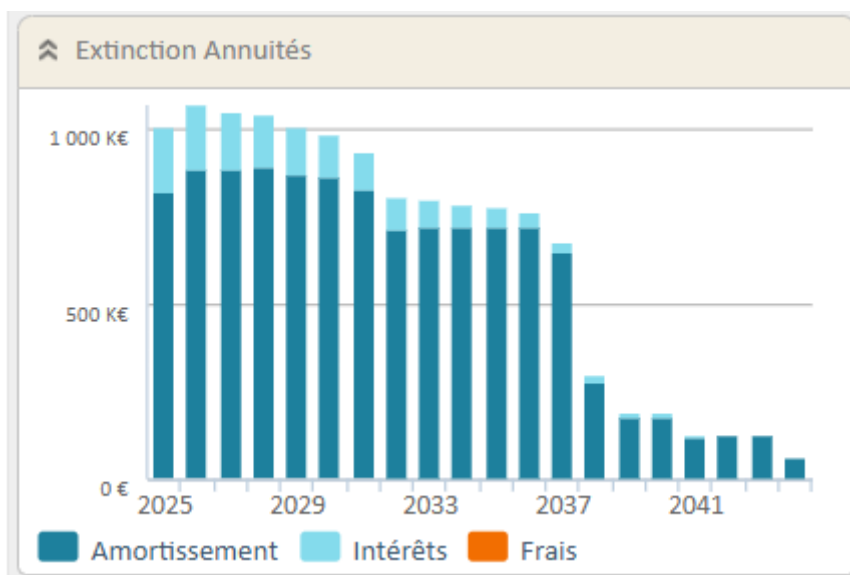
## II. Etat de la Dette

Le syndicat s'est endetté sur la période 2016-2019 afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation de la piscine. Il porte 5 emprunts dont le nouvel emprunt signé au premier trimestre 2022 auprès de la Caisse d'Épargne afin de refinancer une partie des emprunts court terme pour 2,3 M€.

Un nouvel et 6<sup>e</sup> emprunt a été contracté à l'automne 2024 afin de financer les travaux de filtration pour 900 k€ auprès de la Banque Postale. Afin de permettre au syndicat de retrouver un fonds de roulement avec la baisse des coûts énergétiques attendus en 2025, le remboursement du Capital ne débutera qu'en 2026. En effet, le contrat est décomposé entre une phase de mobilisation non revolving jusqu'au 2 octobre 2025 suivie d'une phase de consolidation avec une première échéance en capital au 1er février 2026.

Organisme prêteur	Durée année	Nominal € (2)	Taux intérêt	31/12/2026	Annuités 2026
CAISSE EPARGNE	15	330 000,00	1,83%	60 992,02	26 524,93
SOCIETE GENERALE	15	2 300 000,00	1,83%	728 333,47	153 333,32
CREDIT MUTUEL	20	8 000 000,00	1,38%	4 500 000,00	400 000,00
LA BANQUE POSTALE	25	2 500 000,00	1,96%	1 873 623,16	90 673,57
CAISSE EPARGNE	15	2 300 000,00	1,55%	1 610 000,06	153 333,32
LA BANQUE POSTALE	15	900 000,00	3,79%	840 000,00	60 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>16 330 000,00</b>		<b>9 612 948,71</b>	<b>883 865,14</b>

Cet endettement pèse sur les équilibres financiers de la structure qui doit mobiliser, cette année, plus de **1.1 M€** de crédits annuellement pour faire face aux échéances des emprunts long terme (0,9 M€ de capital et 0,2 M€ d'intérêts).



Hormis le dernier emprunt contracté dans un contexte de taux élevés, la totalité de la dette dispose de taux fixe plus favorable que les taux actuellement pratiqués.

## III. Grands équilibres 2026

Trois évènements, la crise sanitaire, la crise énergétique, le renforcement obligatoire de la surveillance du bassin de 50m ont fortement impacté l'établissement et son fonds de roulement sur le mandat.

Pour rappel : entre 2020 et 2022, l'établissement a perdu 1.7 M€ de recettes propres qui n'ont été qu'en partie compensées par l'augmentation de la participation des communes en 2021 (+0.3 M€) et un soutien exceptionnel de l'Etat en 2021 (+0.2 M€).

En 2023, la participation des communes a été à nouveau augmentée de (+0.4 M€) en raison de la forte augmentation des coûts énergétiques (+0,6 M€). Et enfin, l'augmentation de la charge RH (+70k€/an) pour renforcer la surveillance du bassin de 50m.

Le projet du budget 2026 pose les hypothèses suivantes :

- Un objectif cible de recettes propres pour l'établissement de **1 910 k€**, stable par rapport à 2025. La cible de 2025 n'a pas été atteinte, les projections estiment un delta de (-50 k€) par rapport aux recettes cibles. Il semble prudent de renouveler la cible 2025 sans nouvelle augmentation.
  - Indexation de la participation des communes limitée à la revalorisation des valeurs locatives fiscales (+0,8 %), soit une hausse de +27 k€, couplée à une hausse des habitants sur le territoire de +968 habitants, soit (+20 k€) ;
  - Une baisse du coût des énergies et fluides (Eau-gaz-électricité) vs BP 2025 estimée à -140 k€. Une baisse de -165 k€ avait déjà été actée sur le BP 2025 vs 2024 ;
  - Maintien d'enveloppes stables pour les autres dépenses courantes de fonctionnement sur le chapitre 011 ;
  - Une masse salariale sur le Dôme en hausse de +3.4 %, soit +87 k€ vs BP 2025 : hausse du taux de la CNARCL de (+3%). Les différentes réorganisations se font à périmètre constant.
  - Une provision de 50 k€ pour anticiper la mise à disposition d'un agent dit « en surnombre » au sein des services centraux auprès du CIG : les recettes perçues des arrêts maladie 2026 seront provisionnées en vue d'amoinrir le surcoût en 2027 si l'agent ne connaît de mutation avant cette date ;
  - Une enveloppe limitée à 120 k€ en investissement pour le programme de gros entretien et réparation (GER) porté principalement par le changement de pompes (25 k€) / l'installation de caméras (20 k€) / le changement des enrôleurs (7 k€) / achat de matériel d'entretien (10 k€) / achat de matériel pour les bébés nageurs (10 k€) / aquabikes (4 k€) / devis en cours pour la chaudière ;
  - Un investissement pour les services centraux estimé à 20 k€ pour le renouvellement du parc informatique et l'achat de mobilier.
- ⇒ Ce Budget permet de dégager un solde de +125 k€.

Le Budget 2026 s'équilibrerait ainsi :

	ROB 2026		ROB 2026
Energies et fluides	660	GER2026	120
Charges générales	715	RAR2025	0
Personnel	2 603	<b>Déficits passés</b>	<b>0</b>
Emprunts	184	Emprunts	882
Autres charges	82	Opérations patrimoniales	0
Amortissements	135	Immo Unilys	20
Charges exceptionnelles	71		
Provision contentieux	55		
<b>Dépenses FCT</b>	<b>4 505</b>	<b>Dépenses INVST</b>	<b>1 022</b>
<b>Total dépenses 2026 = 5 527</b>			

Recettes propres	1 910	FCTVA	96
Refacturations Unilys	818	Amortissements	135
Participation des communes	2 552	RAR2025	0
Autres recettes	141	Opérations patrimoniales	0
<b>Excédents passés</b>	<b>0</b>	<b>Affectation de résultat</b>	<b>0</b>
<b>Recettes FCT</b>	<b>5 421</b>	<b>Recettes INVST</b>	<b>231</b>
<b>Total recettes 2026 = 5 648</b>			

Solde net = 125

Il est proposé d'isoler sur une nature fléchée sur le chapitre 23 en investissement (100 k€) du fonds de roulement et sur le chapitre 011 en fonctionnement (25 k€).

Cela permet de recréer des enveloppes de dépenses imprévues qui ne sont plus possibles en M57.

Après indexation de la part par habitant sur l'évolution des valeurs locatives (+0,8%), la participation des communes se détaille ainsi :

COMMUNES	Population 2023 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2026	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE
AIGREMONT	1 111	17 051,00 €	- €	17 051,00 €
CHAMBOURCY	6 002	92 115,00 €	- €	92 115,00 €
MAREIL-MARLY	4 263	65 426,00 €	- €	65 426,00 €
MARLY-LE-ROI	17 159	263 345,00 €	- €	263 345,00 €
LE PECQ	16 333	250 668,00 €	- €	250 668,00 €
LE VESINET	16 010	245 711,00 €	- €	245 711,00 €
<b>TOTAL DES 6 COMMUNES</b>	<b>60 878</b>	<b>934 316,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>934 316,00 €</b>
Par habitant		<b>15,35 €</b>		
SAINTE-GERMAIN-EN-LAYE	47 628	1 617 727,00 €	- €	1 617 727,00 €
Par habitant		<b>33,97 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>108 506</b>	<b>2 552 043,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 552 043,00 €</b>

Par rapport aux crédits inscrits lors du BP 2025, les principales variations sont les suivantes :

	BP 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
Energies et fluides	800	660	-140	-17,5%
Charges générales	707	715	8	1,1%
Disponible	85	25	-60	-70,6%
Personnel	2 517	2 603	86	3,4%
Emprunts	201	184	-17	-8,5%
Autres charges	82	82	0	0,0%
Amortissements	107	135	28	26,2%
Charges exceptionnelles	25	71	46	184,0%
Provisions	204	55	-149	-73,0%
<b>Virement de section</b>	<b>913</b>	<b>891</b>	<b>-22</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Dépenses FCT</b>	<b>5 641</b>	<b>5 421</b>	<b>-220</b>	<b>-3,9%</b>
Recettes propres	1 911	1 910	-1	-0,1%
Refacturations Unilys	824	818	-6	-0,7%
Participation des communes	2 505	2 552	47	1,9%
Pénalités	78	0	-78	-100,0%
Autres recettes	25	141	116	464,0%
<b>Excédents passés</b>	<b>298</b>	<b>0</b>	<b>-298</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Recettes FCT</b>	<b>5 641</b>	<b>5 421</b>	<b>-220</b>	<b>-3,9%</b>

Les principales hausses portent sur :

- Les amortissements (+28 k€) ;
- Les charges exceptionnelles (+46 k€) : inscription de crédits pour l'annulation des pénalités BatiOuest dans le cadre d'une mise en redressement et dépôt de bilan, compensée par une recette avec la reprise de la provision ;
- Dépenses de personnel (+86 k€) : hausse du taux de CNARCL de (+3 points).

Elles sont compensées par les baisses suivantes :

- Baisse des provisions, le risque contentieux étant couvert à 80%, nouvelle provision pour piloter l'impact 2027 d'un agent qui sera positionné en surnombre auprès du CIG à la suite de la suppression de son poste au sein des services centraux ;
- Economies sur les énergies et fluides (-140 k€) : les inscriptions restent prudentes afin de pouvoir financer un potentiel surcoût de l'installation d'une chaudière de campagne dans l'attente d'un raccordement au RCU prévu à l'automne 2027 ;
- Ajustement de l'enveloppe de crédits disponibles (-60 k€) en attendant la reprise des résultats.

	BP 2025	ROB 2026	2026 vs 2025	
GER (année N)	200	120	-80	-40,0%
Disponible	50	100	50	100,0%
RAR (année N-1)	635		-635	-100,0%
<b>Déficits passés</b>	<b>873</b>		<b>-873</b>	<b>-100,0%</b>
Emprunts	819	882	63	7,7%
Opérations patrimoniales	47		-47	-100,0%
Immo Unilys	17	20	3	17,6%
<b>Dépenses INVST</b>	<b>2 541</b>	<b>1 122</b>	<b>-1 419</b>	<b>-55,8%</b>
FCTVA	66	96	30	45,5%
Amortissements	107	135	28	26,2%
RAR (année N-1)	618		-618	-100,0%
Opérations patrimoniales	47		-47	-100,0%
<b>Affectation de résultat</b>	<b>890</b>		<b>-890</b>	<b>-100,0%</b>
<b>Virement de section</b>	<b>913</b>	<b>891</b>	<b>-22</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Recettes INVST</b>	<b>1 728</b>	<b>1 122</b>	<b>-606</b>	<b>-35,1%</b>

Pour rappel, les RAR 2024 étaient principalement le solde des travaux de filtration.

#### IV. **Prospective 2026-2030**

Une mise à jour de la prospective permet de mettre en lumière une situation à l'équilibre si on maintient sous le seuil des 200 k€ les enveloppes allouées à l'investissement pour les années suivantes et si la baisse du coût des énergies se confirme et se stabilise.

	2026	2027	2028	2029
Dépenses FCT	4 321	4 100	4 100	4 100
Charges financières	184	165	150	134
Recettes FCT	5 421	5 529	5 612	5 697
Excédents n-1	0			
<b>Solde net FCT</b>	<b>916</b>	<b>1 264</b>	<b>1 362</b>	<b>1 463</b>

Dépenses INVST	140	120	250	250
Emprunts	882	881	884	868
RAR	0			
Déficits	0			
Recettes INVST	231	161	153	151
RAR	0			
Affectation de résultat	0			
<b>Solde net INVST</b>	<b>-791</b>	<b>-840</b>	<b>-981</b>	<b>-967</b>

Besoin de Financement	125	424	382	495
-----------------------	-----	-----	-----	-----

	2026 vs 2025	2027 vs 2026	2028 vs 2027
Dépenses FCT	-5%	0%	0%
Charges financières	-10%	-9%	-11%
Recettes FCT	2%	1%	1%
Excédents n-1			
<b>Solde net FCT</b>			

Dépenses INVST	-14%	108%	0%
Emprunts	0%	0%	-2%
RAR			
Déficits			
Recettes INVST	-30%	-5%	-2%
RAR			
Affectation de résultat			

*Il est proposé au comité syndical de se prononcer sur ce rapport d'orientation budgétaire.*

**Monsieur BURGAUD** souligne les points forts de ce rapport pour 2026 qui sont la baisse du coût des fluides, la hausse de 3.4 % de la masse salariale correspondant au coût de l'évolution du taux de la CNRACL, ainsi que des recettes propres qui s'élèvent à 1 910 000 €. Il ajoute également que l'enveloppe d'investissement sera limitée à 120 k€. Il fait remarquer que ces éléments permettent de revoir les hypothèses qui sont prises tant en fonctionnement qu'en investissement. Il indique que la volonté du syndicat est de maintenir une participation des communes limitée à 0,8% suivant ainsi l'évolution des taux qui seront inscrits dans le budget de l'État et que les hausses suivent l'inflation.

**Le Président** fait remarquer que la base budgétaire est vraiment maîtrisée et ajoute qu'il est nécessaire qu'elle le soit de manière à pouvoir préparer sereinement la deuxième phase de l'investissement à venir. Il précise que des travaux de rénovation et de réparation sont à prévoir. Il souligne que le syndicat a des dépenses relativement maîtrisées, même s'il doit faire face à ses obligations d'extinction de la dette pour encore une dizaine d'années. Il ajoute qu'il reste environ 9 millions à rembourser sur les 16 millions empruntés. Il fait observer qu'il n'est pas grave de s'endetter pour un équipement de cette taille et que cela permet surtout de faire en sorte que la participation aux fonds propres des communes, le moment venu, soit la plus faible possible. Il conclut en indiquant que le syndicat est plutôt assez mesuré sur les perspectives d'évolution.

Sans questions, le comité syndical prend acte de la tenue du débat et approuve, à l'unanimité, le rapport d'orientation budgétaire 2026.

#### QUESTIONS DIVERSES

Sans autres questions, **Le Président** lève la séance à 20h30.

#### Signatures :

**Arnaud PÉRICARD**

Président du syndicat intercommunal

**Myriam GUY**

Secrétaire de séance